

HEYNE Henry

(1921 - 1944)

Lieutenant

Officier détaché auprès de l'armée US

Mort pour la France

• Éléments biographiques :

Henri Heyne naît le 26 septembre 1921 à **Port-au-Prince** (Haïti). Il est le fils de Frédéric et de Marie Fontance.

• Carrière militaire et campagnes :

Engagé volontaire dans les Forces Françaises Libres, il signe son engagement le 23 décembre 1942 à New York. Acheminé sur **Halifax** (Canada) le 27 avril 1943, il y embarque pour la Grande-Bretagne le 9 mai. Il arrive à Londres le 25 mai 1943 et est affecté aux forces terrestres de Grande-Bretagne. Muté à l'école militaire des cadets de la France libre (EMCFL) le 14 juin 1943, Henry Heyne est nommé aspirant à sa sortie d'école le 1^{er} juin 1944. Muté au bataillon des Antilles à compter du 1^{er} juin 1944 en tant qu'officier de liaison détaché auprès de l'armée américaine, il sert ensuite en qualité de lieutenant au 2^e régiment de Cavalerie de Reconnaissance des Forces françaises libres. Au cours d'une reconnaissance dans les environs de **Flaxweillier** (Luxembourg), il est blessé à la tête à la suite de l'explosion d'une mine et est admis au 104^e hôpital d'évacuation (Luxembourg) le 25 décembre 1944. Il décède le lendemain des suites de ses blessures. L'aspirant Henry Heyne est Mort pour la France.

• Décorations et citations :

L'aspirant Henry Heyne est cité à l'ordre de l'armée à titre posthume le 3 avril 1945. « *Aspirant de la mission française de*

*liaison auprès des Alliés. Aspirant ayant fait preuve des plus belles qualités guerrières, a pris part à tous les engagements de son unité depuis le débarquement du mois de juin, au cours duquel il a montré le plus grand courage, et le plus grand sang-froid se portant fréquemment en avant des lignes à la recherche des renseignements. Le 25 décembre 1944 chargé d'une reconnaissance périlleuse près de **Fraxwiller** (Grand Duché du Luxembourg) a accompli sa mission avec un complet mépris du danger, il a été mortellement blessé au cours de l'action. Croix de Guerre avec palme ».*

Par la loi du 17 mars 1954, il se voit octroyer le titre de Saint-cyrien. « *Les anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre, ayant satisfait aux examens de sortie de cette école sont considérés, à tous point de vue, comme issus de l'École spéciale militaire¹ ».*

• Source :

SHD, DAVCC : AC 21 P 54561

Cette fiche biographique a été rédigée à partir de documents identifiés et consultés dans les archives du Service historique de la Défense (SHD) sur les sites de Vincennes, Caen (DAVCC) et Pau (CAPM). Les archives des Départements et Régions d'Outre-mer et celles de Collectivités d'Outre-mer ont également été mobilisées. Parfois lacunaires, ces sources écrites indispensables pour le travail de l'historien peuvent toutefois présenter des données contradictoires. Il peut en résulter des différences d'orthographe (noms et lieux) et de dates qui seront précisées en notes de bas de page.

¹ Loi n° 54-292 du 17 mars 1954, « Anciens élèves de l'école militaire des cadets de la France libre : prise de rang dans les grades d'officier », JORF, 18 mars 1954, p. 2372.